



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-022-2024-09

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2024

# Sommaire

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris /**

IDF-2024-09-11-00015 - Arrêté portant subdélégation de signature par Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (21 pages)

Page 3

## **Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris /**

IDF-2024-09-02-00018 - Arrêté n° 2024-114-RA relatif à l'enseignement scolaire de l'académie de Paris portant délégation de signature du Recteur de la région académique Ile-de France, Recteur de l'académie de Paris à ses chefs de service (3 pages)

Page 25

IDF-2024-09-02-00019 - Arrêté n° 2024-115-RA portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire dans le cadre des programmes 139, 140, 141 et 230, 723 et de l'unité opérationnelle du BOP 214 0214-IDFR-PARI (8 pages)

Page 29

Direction interrégionale des services  
pénitentiaires de Paris

IDF-2024-09-11-00015

Arrêté portant subdélégation de signature par  
Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur  
interrégional des services pénitentiaires de Paris

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

ARRETE portant subdélégation de signature par  
Monsieur Stéphane SCOTTO  
Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-795 du 14 juin 2016 portant abrogation de six décrets relatifs au contrôle des dépenses engagées, à la gestion des crédits et à la comptabilité des dépenses et des recettes ;

Vu le décret n° 2017-37 du 16 janvier 2017 modifiant le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 31 décembre 2012, modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats des ministères économiques et financiers ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 19 avril 2021 portant nomination de Monsieur Stéphane SCOTTO, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 10 mai 2021

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté 75-2021-05-04-00001 du 4 mai 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris Ile-de France.

Décide :

**Article premier** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique)

Mme Isabelle LIBAN, directrice interrégionale adjointe  
M. Michael MERCI, secrétaire général

Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, adjointe au chef du DBF, cheffe de l'unité de la gestion des moyens généraux

**Article 2** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (**titre 2**) du programme 107 :

**Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris-Ile de France :**

Mme Clémentine PERSET-SCOTTO, cheffe du département des ressources humaines,  
Mme Stéphanie CAMPS, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines  
Mme Séverine ABAGUY, attachée  
Mme Nassyra HOMASSEL, attachée  
Mme Asmine ASSOUMANY, SA  
Mme Emilie BARBIER, Attachée  
Mme Ghizlane RAZZAKH, SA  
Mme Anne-France GIRARD, SA  
Mme Marie-Ange DURAGRIN, AA  
Mme Mélissa LAPOINTE, AA  
Mme Laura RODRIGUES, AA  
Madame Julie LUGUET, AA  
Monsieur Senthyl BLAMPAIN, AA  
Monsieur Sébastien RIBLET, AA

Mme Stephy RAVI, AA  
Mme Virginie BOUDON, AA  
Mme Cathy CEBE, AA  
Mme Marina MIRANDA, AA

Les différents établissements et services :

**Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

M. Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement  
M. Yvan BARON, adjoint chef d'établissement  
Mme Aline FOUQUE, directrice des ressources humaines  
M. Jocelyn POULLET, responsable des services administratifs et financiers

**Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy**

Mme Isabelle LORENTZ, cheffe d'établissement par intérim à compter du 29 juillet 2024  
M. Abderrahim MOUSSAID, responsable des services administratifs et financiers

**Centre de Détention de Melun**

Mme Bénédicte RIOCREUX, cheffe d'établissement  
M. Antonin GAYTON, adjoint au chef d'établissement  
M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers

**Centre Pénitentiaire de Fresnes et QSL Villejuif- UHSI - UHSA**

M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement  
Mme Asmaa LAARRAJI, adjointe au chef d'établissement  
M. Mourad BOUGHANDA, responsable des services administratifs et financiers

**Établissement Public de Santé National de Fresnes**

Mme Sylvie PAUL, cheffe d'établissement  
Mme Carole JOILAN, responsable des services administratifs et financiers  
M. Papa-Moussa FAYE, chef de détention

**Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin**

M. Dimitri BESNARD, chef d'établissement  
Mme Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement  
Mme Christiane LINON, responsable des services administratifs et financiers

**Etablissement Pour Mineur de Porcheville**

M Souad BENCHINOUN, chef d'établissement  
Mme Julia DOMERGUE, adjointe au chef d'établissement  
Mme Achouak HANHANI, responsable des services administratifs et financiers

### **Centre pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre)**

M. Christophe LOY, Chef d'établissement

Mme Cécile MARTRENCHAR, adjointe chef d'établissement,

Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

### **Centre pénitentiaire de Paris-La-Santé**

M. Bruno CLEMENT-PETREMAN, chef d'établissement

Mme Isabelle GOMEZ, adjointe au chef d'établissement

Mme Léa BERTINCOURT, directrice des ressources humaines

### **Centre pénitentiaire du Val d'Oise (CP Osny)**

M Patrick HOARAU, chef d'établissement

M Thomas BENESTY, adjoint au chef d'établissement

Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

### **Maison d'Arrêt de Versailles**

M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement

Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

### **Centre pénitentiaire de la Seine Saint Denis**

M. Pascal SPENLE, chef d'établissement

M David LANGLOIS, adjoint au chef d'établissement

M. Nathanaël DA-COSTA, responsable des services administratifs et financiers

### **Maison Centrale de Poissy**

Mme Isabelle BRIZARD, cheffe d'établissement

Mme Laurence BARTHEL, adjointe à la cheffe d'établissement

### **Centre Pénitentiaire Sud Francilien**

M Olivier PIPINO, chef d'établissement (à compter du 29 juillet 2024)

Mme Audrey SCHWICKERT, adjointe à la cheffe d'établissement

Mme Nina TOPELLO-THIBAUD, responsable des services administratifs et financiers

### **Centre de Semi-Liberté de Corbeil Essonne**

M. Vincent VIRAYE, chef d'établissement

M. Rodrigue BOSQUET, adjoint au chef d'établissement

### **Centre de Semi-Liberté de Gagny**

M. Elphège ZAMBA, chef d'établissement  
M. Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement

### **Centre de Semi-Liberté de Melun**

Mme Myriam PRIN, cheffe d'établissement  
M. Christophe FESTIN, adjoint à la cheffe d'établissement

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris**

M. Yannick LEMEUR, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Sandra DIETRICH, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine et Marne**

M. Franck SASSIER, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
M Ahmed CHAOUKI, adjoint au directeur du service pénitentiaire d'insertion et probation  
Mme Sabrina M'HOUMADI, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines**

Mme Alexandrine BORGEAUD, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Blandine GROS BONNIVARD, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne**

M. Edouard FOUCAUD, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Stéphanie PELLIGRINI, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine**

Mme Virginie NOUAILLE, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation Mme  
Mme Stéphanie LANGLAIS, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et probation  
M. Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers

### **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis**

M. Hervé MONNET, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
M. Xavier FRANDON, adjoint au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Frédérique BOULIN-MONTOIS, responsable des services administratifs et financiers

## **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val de Marne**

Mme Patricia THEODOSE, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Sophie BUROSSE, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

## **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise**

Mme Jeannie NOAH, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Virginie DUMONT, responsable des services administratifs et financiers

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer les actes administratifs relevant de la gestion des ressources humaines de la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement et afin d'assurer l'intérim des chefs d'établissement du ressort de la DISP de PARIS, subdélégation de signature est donnée à :

M. Théo GOMEZ, Directeur des services pénitentiaires placé

à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (**signature des demandes d'achat**) relatifs au budget opérationnel du programme 107 (HT2) titres 3, 5 et 6 et du compte de commerce 912.

**Article 4** : Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 et responsable du budget opérationnel de programme pour les marchés de travaux, de fournitures et de services, quels que soient leurs montants et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics aux agents suivants :

Mme Isabelle LIBAN, directrice interrégionale adjointe

M. Michael MERCI, secrétaire général

Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, adjointe au chef du DBF, cheffe de l'unité de la gestion des moyens généraux

Est donnée subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions, aux agents désignés cidessous à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur ou égal à 160 000 euros, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics :

## **Département du Budget et des Finances (DBF)**

Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, adjointe au chef du DBF, cheffe de l'unité de la gestion des moyens généraux

M. Mourad IAICHOUCHE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées

Mme Virginie DUEZ, pour les fonctions de validation gestionnaire dans Chorus DT

Mme Pascal LAVORINI, pour les fonctions de validation gestionnaire dans Chorus DT

### **Département des Affaires Immobilières (DAI)**

M. Abdelgheffar BENAOUZIA, chef du département des affaires immobilières

Subdélégation est également donnée aux agents sus nommés pour le programme 724 « opérations immobilières déconcentrées ».

Subdélégation est également donnée aux agents sus nommés pour le programme 348

« performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « transformation et fonction publiques » à compter du 21 mars 2023.

Subdélégation est également donnée aux agents sus nommés à l'effet de saisir dans l'application comptable Chorus, toutes les opérations nécessaires à la gestion des tranches fonctionnelles du BOP central 107 Immobilier « Administration Pénitentiaire »

**Article 5** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat, signature des demandes dans les limites des seuils fixés en annexe 1, abondement des EJ, constatation du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 et tous les autres actes de gestion relatifs aux frais de déplacements.

### **Service National des Transfèremets**

Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèremets

Mme Monia BEN-MUSTAPHA, cheffe service pénitentiaire, adjointe à la responsable SNT

Mme Sylvie ERB, secrétaire administrative, service national des transfèremets

### **ARPEJ (seuil de 3 000 €)**

Mme Claire-Amélie BERTRAND, cheffe ARPEJ (à compter du 1er octobre 2024)

Mme Dominique BERTHELOT, adjointe cheffe ARPEJ

### **Département des équipes de sécurité pénitentiaire**

Mme ROLLOT Emilie, directrice des équipes de sécurité pénitentiaires

### **Département du Budget et des Finances**

Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, adjointe au chef du DBF, cheffe de l'unité de la gestion des moyens généraux,

M. Mourad IAICHOUCHE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées

M. Pascal LAVORINI, référent service facturier, pour les services faits

Mme Virginie DUEZ, référent service facturier, pour les services faits

### **Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis (seuil 12 000 euros HT)**

M. Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement

M. Yvan BARON, adjoint au chef d'établissement

Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, cheffe du département administration et finances  
Mme Maryline MELKI, adjointe à la cheffe du département administration finances par intérim

**Centre Pénitentiaire de Fresnes (dont QSL Villejuif) – UHSI – UHSA (seuil 12 000 euros HT)**

M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement  
Mme Asmaa LAARRAJI, adjointe au chef d'établissement  
M. Mourad BOUGHANDA, responsable des services administratifs et financiers

**Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Isabelle BRIZARD, cheffe d'établissement  
Mme Laurence BARTHEL, adjointe à la cheffe d'établissement  
Mme Binta THIAM, responsable des services administratifs et financiers

**Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Isabelle LORENTZ, cheffe d'établissement par intérim à compter du 29 juillet 2024  
M. Abderrahim MOUSSAID, responsable des services administratifs et financiers

**Centre de Détention de Melun (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Bénédicte RIOCREUX, cheffe d'établissement ;  
M. Antonin GAYTON, adjoint à la cheffe d'établissement  
M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers

**Etablissement Public de Santé National de Fresnes (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Sylvie PAUL, cheffe d'établissement  
Mme Carole JOILAN, responsable des services administratifs et financiers  
M. FAYE Papa-Moussa, chef de détention

**Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin (seuil 6 000 euros HT)**

M. Dimitri BESNARD, chef d'établissement  
Mme Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement  
Mme Christiane LINON, responsable des services administratifs et financiers

**Etablissement Pour Mineurs de Porcheville (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Souad BENCHINOUN, cheffe d'établissement  
Mme Julia DOMERGUE adjointe à la cheffe d'établissement  
Mme Achouak HANHANI, responsable des services administratifs et financiers

**Centre pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Christophe LOY, chef d'établissement  
Mme Cécile MARTRENCHAR, adjoint au chef d'établissement

Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

**Centre pénitentiaire de Paris-La-Santé (seuil 6 000 euros HT)**

M. Bruno CLEMENT-PETREMAN, chef d'établissement

Mme Isabelle GOMEZ, adjointe au chef d'établissement

M. Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers

**Centre pénitentiaire du Val d'Oise (CP Osny) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Patrick HOARAU, chef d'établissement

M. Thomas BENESTY, adjoint au chef d'établissement

Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

**Maison d'Arrêt de Versailles (seuil 6 000 euros HT)**

M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement

Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

**Centre pénitentiaire de la Seine Saint Denis (seuil 6 000 euros HT)**

M. Pascal SPENLE, chef d'établissement

M. David LANGLOIS, adjoint au chef d'établissement

Mme Sadia MEDJBOUR, directrice des services pénitentiaires

M. Nathanaël DA-COSTA, responsable des services administratifs et financiers

**Centre Pénitentiaire Sud Francilien (seuil 6 000 euros HT)**

M Olivier PIPINO, chef d'établissement (à compter du 29 juillet 2024)

Mme Karine SCHWICKERT, adjointe à la cheffe d'établissement

Mme Nina TOPELLO-THIBAUD, responsable des services administratifs et financiers

**Centre de Semi-Liberté de Corbeil Essonne (seuil 3 000 euros HT)**

M. Vincent VIRAYE, chef d'établissement

M. Rodrigue BOSQUET, adjoint au chef d'établissement

**Centre de Semi-Liberté de Gagny (seuil 3 000 euros HT)**

M. Elphège ZAMBA, chef d'établissement

M. Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement

**Centre de Semi-Liberté de Melun (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Myriam PRIN, cheffe d'établissement

M. Christophe FESTIN, adjoint au chef d'établissement (par intérim)

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris (seuil 3 000 euros HT)**

M. Yannick LE-MEUR directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Sandra DIETRICH, responsable des services administratifs et financiers

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine et Marne (seuil 3 000 euros HT)**

M. Franck SASSIER, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
M. Ahmed CHAOUKI, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation  
Mme Sabrina M'HOUMADI, responsable des services administratifs et financiers

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Alexandrine BORGEAUD, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Blandine GROS BONNIVARD, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne (seuil 3 000 euros HT)**

M. Edouard FOUCAUD, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Stéphanie PELLIGRINI, adjointe au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Virginie NOUAILLE, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation Mme Stéphanie LANGLAIS, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
M. Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine-Saint-Denis (seuil 3 000 euros HT)**

M. Hervé MONNET, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
M. Xavier FRANDON, adjoint au directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Frédérique BOULIN-MONTOIS, responsable des services administratifs et financiers

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val de Marne (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Patricia THEODOSE, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation  
Mme Sophie BUROSSE, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Jeannie NOAH, directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe à la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Mme Virginie DUMONT, responsable des services administratifs et financiers

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

**Article 6** : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus

Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat dans la limite des seuils fixés en annexe 1 ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

### **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

#### **Service National des Transfèrments**

Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèrments

Mme Monia BEN-MUSTAPHA, cheffe service pénitentiaire, adjointe à la responsable du SNT

Mme Sylvie ERB, gestionnaire SNT

#### **Département du Budget et des Finances (pour l'ensemble des centres de coût)**

Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, adjointe au chef du DBF, cheffe de l'unité de la gestion des moyens généraux

Mme Leslie MESENBURG, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux

Mme Joëlle GALOIS, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux

Mme Lisette DA SILVA, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux

Mme Horia ZAVADIL, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux

M. Pascal LAVORINI, référent service facturier

Mme Virginie DUEZ, référente service facturier

Mme Chloé REVELLIN-FALCOZ, référent service facturier

#### **Centre de Détention de Melun (seuil 12 000 euros HT)**

M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers

M. Thierry VERGEL-MORELLO, économiste

M. Adrien CHENEVOTOT, économiste

M. Eric MASDIEU, économiste

Mme Elisa THERESINE, économiste

#### **Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, cheffe du département administration finances (DAF)

Mme Maryline MELKI, adjointe à la cheffe du département administration finances

Mme Angélique LAURIN, gestionnaire à l'unité des moyens généraux

Mme Christine ENGUEHARD, gestionnaire à l'unité des moyens généraux

Mme Noémie CROGNIER, gestionnaire à l'unité des moyens généraux

Madame Chahra BOUNIA, gestionnaire à l'unité des moyens généraux,  
Madame Florence TAHBOUB, gestionnaire des moyens généraux,  
Madame Nathalie YA CHEE CHAN, secrétariat du DAF

**Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy (seuil 12 000 euros HT)**

M. Abderrahim MOUSSAID, responsable des services administratifs et financiers  
M. Christophe GAUTHIER, économiste  
Mme Muriel DUME, économiste  
Mme Virginie COEURVOLAN, économiste  
Mme Anne-Cécile CLAIN, économiste  
Mme Anais LOUIS-LORENTZ, économiste  
M. Kevin PINSON, économiste

**Centre Pénitentiaire de Fresnes et QSL VILLEJUIF- UHSI – UHSA (seuil 12 000 euros HT)**

M. Mourad BOUGHANDA, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Erika SAINT-AURE, économiste  
Mme Danièle BUISSON, économiste  
Mme Omri ZAHEER, économiste  
Mme Lauréna BEAUVUE, économiste  
Mme Sabrina LOUGGAR, économiste

**Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Binta THIAM, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Anlamati SOUF, économiste  
Mme Annick MOREL, économiste

**Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Christiane LINON, responsable des services administratifs et financiers  
M. Jean Paul GUILLAUME, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Myriam SEMLYENI, économiste  
Mme Jessica INACIO, économiste

**Etablissement Pour Mineur de Porcheville (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Achouack HANHANI, économiste  
Mme May GUILLAUMET, économiste

**Centre pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre) (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Aissata-Saranke CONTE, économiste M.  
Jordan BONNET, économiste  
Mme Murielle-Bénédictte ORANCE, économiste

**Centre pénitentiaire Paris-La-Santé (seuil 6 000 euros HT)**

M. Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers  
M. François PECIC, économat  
Mme Nancy RESTOUX, économat

**Centre pénitentiaire du Val d'Oise (CP Osny) (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Hélène THOURET, économat  
Mme Nathalie ROUSSEAU, économat  
Mme Christelle PLISSON, économat

**Maison d'Arrêt de Versailles (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Aurélie LALAUS, économat  
Mme Monique ELISABETH, économat

**Centre pénitentiaire de la Seine Saint Denis (seuil 6 000 euros HT)**

M. Nathanaël DA-COSTA, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Lange Irène LAURAC, économat  
Mme Peggy PROMENEUR, économat  
Mme Nicole BERTIN, économat

**Centre Pénitentiaire Sud Francilien (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Nina TOPELLO-THIBAUD, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Sophie GOB, économat  
Mme Nathalie-Chantal BRETON, économat

**Établissement Public de Santé National de Fresnes (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Carole JOILAN, responsable des services administratifs et financier  
Mme Vanessa CLERY, économat  
M Papa-Mousa FAYE, chef de détention

**Centre de Semi-Liberté de Corbeil Essonne (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Sabrina LOUIS, économat  
M. Jean-Pierre THIMOTTE, économat

**Centre de Semi-Liberté de Melun (seuil 3 000 euros HT)**

M. Thierry CANNIERE, économat  
Mme Fabienne BREHAUT, économat

**Centre de Semi-Liberté de Gagny (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Selda FIDAN, économat

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Sandra DIETRICH, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Martine HOUOT, économat

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine et Marne (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Sabrina M'HOUMADI, responsable des services administratifs et financiers  
M. Gérard CONEJOS, économat  
Mme Nathalie ZEMBALLA, économat

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Fanny LAINE, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Céline BIDAL, économat

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Nelly SIMON, économat  
Mme Natividad RIVERO, économat

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine (seuil 3 000 euros HT)**

M. Jean-Pierre DUROU, responsable des services administratifs et financiers  
M. Xavier ETOUNDI, économat

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Seine-Saint-Denis (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Frédérique BOULIN-MONTOIS, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Najeera MARECAYAR, économat  
Mme Florence CYRILLE, économat

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val de Marne (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Soraya HAMILA, économiste  
M. Alain LAPORTE, gestionnaire RH et budgétaire

**Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise (seuil 3 000 euros HT)**

Mme Virginie DUMONT, responsable des services administratifs et financiers  
M. Dominique JARNO, économiste

**Site Fourier**

Mme Nathalie BRETON, gestionnaire du site

**Article 7 : A titre dérogatoire pour des raisons exceptionnelles ou d'urgence** concernant l'approvisionnement de produits de cantine pour le compte de commerce, subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat signature des demandes d'achat dans la limite des seuils fixés à l'annexe 1 d'abondement des EJ , et de constatation du service fait relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattachées au centre financier 912-S01 et 912- S02 :

Mme Isabelle LIBAN, Directrice interrégionale adjointe

M. Michael MERCI, Secrétaire général

Mme Fanny ROIG SANCHEZ DE LA TORRE, adjointe au chef du DBF, cheffe de l'unité de la gestion des moyens généraux

#### **Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis (seuil 12 000 euros HT)**

M. Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement,

M. Yvan BARON, adjoint chef d'établissement

Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances

Mme Maryline MELKI, adjointe à la cheffe du département administration finances

Mme Elodie DHEDIN, responsable du pôle cantine par intérim

#### **Centre pénitentiaire de Bois d'Arcy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Isabelle LORENTZ, cheffe d'établissement par intérim à compter du 29 juillet 2024

M. Abderrahim MOUSSAID, responsable des services administratifs et financiers

#### **Centre de Détention de Melun (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Bénédicte RIOCREUX, cheffe d'établissement

M. Antonin GAYTON, adjoint au chef d'établissement

M. Thomas DESTRIGNEVILLE, responsable des services administratifs et financiers

#### **Centre Pénitentiaire de Fresnes (seuil 12 000 euros HT)**

M. Jimmy DELLISTE, chef d'établissement

Mme Asmaa LAARRAJI, adjointe au chef d'établissement

M. Mourad BOUGHANDA, responsable des services administratifs et financiers

#### **Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Isabelle BRIZARD, cheffe d'établissement

Mme Laurence BARTHEL, adjointe à la cheffe d'établissement

Mme Binta THIAM, responsable des services administratifs et financiers

**Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin (seuil 6 000 euros HT)**

M. Dimitri BESNARD, chef d'établissement

Mme Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement

Mme Christiane LINON, responsable des services administratifs et financiers

**Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Christophe LOY, Chef d'établissement

Mme Cécile MARTRENCAR, adjointe au chef d'établissement

Mme Marilyne BAYE, responsable des services administratifs et financiers

**Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé (seuil 6 000 euros HT)**

M. Bruno CLEMENT-PETREMAN, chef d'établissement

Mme Isabelle GOMEZ, adjointe au chef d'établissement

M. Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers

**Centre pénitentiaire du Val d'Oise (CP Osny) (seuil 6 000 euros HT)**

M. Patrick HOARAU, chef d'établissement

M Thomas BENESTY, adjointe au chef d'établissement

Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers

**Maison d'Arrêt de Versailles (seuil 6 000 euros HT)**

M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement

Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

**Centre pénitentiaire de la Seine Saint Denis (seuil 6 000 euros HT)**

M. Pascal SPENLE, chef d'établissement

M. David LANGLOIS, adjoint au chef d'établissement

M. Nathanaël DA-COSTA, responsable des services administratifs et financiers

**Centre pénitentiaire Sud Francilien (seuil 6 000 euros HT)**

M Olivier PIPINO, chef d'établissement (à compter du 29 juillet 2024)

Mme Karine SCHWICKERT, adjointe à la cheffe d'établissement

Mme Nina TOPELLO-THIBAUD, responsable des services administratifs et financiers

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande (dans la limite des seuils fixés en annexe 1), établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction

interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article (signature du bon de commande et des autorisations de dépense du travail pénitentiaire).

**Article 8** : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire », par des demandes d'achat (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

**Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, cheffe du département administration finances (DAF)  
Mme Maryline MELKI, adjointe à la cheffe du département administration finances  
Mme Elodie DHEDIN, responsable du pôle cantine par intérim  
Mme Jessica LAMEIRA, gestionnaire financier

**Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy (seuil 12 000 euros HT)**

M. Abderrahim MOUSSAID, responsable des services administratifs et financiers  
M. Christophe GAUTHIER, économiste  
Mme Muriel DUME, économiste  
Mme Anne-Cécile CLAIN, économiste  
Mme Virginie COEURVOLAN, économiste  
Mme Anais LOUIS-LORENTZ, économiste  
M. Kévin PINSON, économiste

**Centre de Détention de Melun (seuil 12 000 euros HT)**

M. Thierry VERGEL-MORELLO, économiste  
M. Eric MASDIEU, économiste  
M. Adrien CHENEVOTOT, économiste  
Mme Elisa THERESINE, économiste

**Centre Pénitentiaire de Fresnes (seuil 12 000 euros HT)**

M. Mourad BOUGHANDA, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Danièle BUISSON, économiste  
Mme Erika SAINT-AURE, économiste  
Mme Lauréna BEAUVUE, économiste  
Mme Sabrina LOUGGAR, économiste  
M. Omri ZAHEER, économiste

**Maison Centrale de Poissy (seuil 12 000 euros HT)**

Mme Binta THIAM, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Anlamati SOUF, économiste  
Mme Annick MOREL, économiste

**Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Christiane LINON, responsable des services administratifs et financiers  
M. Jean Paul GUILLAUME, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Myriam SEMLYENI, économat  
Mme Jessica INACIO, économat

**Maison d'Arrêt de Versailles (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Aurélie LALAUS, économat  
Mme Monique ELISABETH, économat

**Centre pénitentiaire des Hauts de Seine (CP Nanterre) (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Marilynne BAYE, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Aissata-Saranke CONTE, économat  
M. Jordan BONNET, économat  
Mme Murielle-Bénédicte ORANCE, économat

**Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé (seuil 6 000 euros HT)**

M. Patrick COMTAT, responsable des services administratifs et financiers  
M. François-Xavier PECIC, économat  
Mme Nancy RESTOUX, économat

**Centre pénitentiaire du Val d'Oise (CP Osny) (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Véronique BOITEUX, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Hélène THOURET, économat  
Mme Christelle PLISSON, économat  
Mme Nathalie ROUSSEAU, économat

**Centre pénitentiaire de la Seine Saint Denis (seuil 6 000 euros HT)**

M. Nathanaël DA-COSTA, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Peggy PROMENEUR, économat  
Mme Nicole BERTIN, économat

**Centre pénitentiaire Sud Francilien (seuil 6 000 euros HT)**

Mme Nina TOPELLO-THIBAUD, responsable des services administratifs et financiers  
Mme Sophie GOB, économat  
Mme Nathalie-Chantal BRETON, économat

**Article 9 :** Tout dossier de subvention (de quelque nature qu'il soit : association pour les personnels, personnes détenues, familles...) devra recevoir l'accord préalable du directeur interrégional, au premier euro, aux fins de présentation à la validation et signature de M. SCOTTO. Sans un retour de la part de la DISP, la dépense ne pourra pas être engagée par les structures.

L'ensemble des dossiers seront transmis au DBF.

**Article 10** : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

**Article 11** : L'arrêté IDF 75-2024-07-31-00013 du 1 aout 2024 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 12** : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

**Article 13** : Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs (échelon de la région d'Ile de France et de Paris) de la préfecture, accessibles sur le site Internet de la préfecture : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/), et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Fresnes, le 02/09/2024

signé

Stéphane SCOTTO  
Directeur interrégional  
des services pénitentiaires de Paris-Ile-de-France

**Annexe 1**

à l'arrêté portant subdélégation de signature de  
Monsieur Stéphane SCOTTO  
directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

**BOP DISP PARIS / 2024**

Seuil validation par acte (DA, abondement...)  
pour le programme 107 et le compte de commerce 912 au-delà

duquel la DA devra être validée par le DBF après signature de  
l'imprimé (DA) par le prescripteur

Centre de coût Chorus	Seuil en €
CD MELUN	12 000 HT
CP BOIS D ARCY	12 000 HT
CP FLEURY MEROGIS	12 000 HT
CP FRESNES	12 000 HT
MC POISSY	12 000 HT
CP PARIS LA SANTE	6 000 HT
CPREAU	6 000 HT

CP MEAUX	6 000 HT
EPM PORCHEVILLE	6 000 HT
CP NANTERRE	6 000 HT
CP OSNY	6 000 HT
MA VILLEPINTE	6 000 HT
EPSNF	6 000 HT
MA VERSAILLES	6 000 HT
Paris Commun PREJ	3 000 HT
CSL CORBEIL ESSONNES	3 000 HT
CSL GAGNY	3 000 HT
CSL MELUN	3 000 HT
SPIP ESSONNE	3 000 HT
SPIP HAUTS DE SEINE	3 000 HT
SPIP PARIS	3 000 HT
SPIP SEINE ET MARNE	3 000 HT
SPIP SEINE ST DENIS	3 000 HT
SPIP VAL D'OISE	3 000 HT
SPIP VAL DE MARNE	3 000 HT
SPIP YVELINES	3 000 HT
UHSA 75	3 000 HT
UHSI 75	3 000 HT

Rectorat de la région académique  
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2024-09-02-00018

Arrêté n° 2024-114-RA relatif à l'enseignement  
scolaire de l'académie de Paris portant  
délégation de signature du Recteur de la région  
académique Ile-de France, Recteur de  
l'académie de Paris à ses chefs de service

**ARRETE N° 2024-114-RA**  
**relatif à l'enseignement scolaire de l'académie de Paris**  
**du Recteur de la région académique Île-de-France,**  
**Recteur de l'académie de Paris,**  
**portant délégation de signature à ses chefs de service**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R 222-1 et suivants, R 222-13 et suivants, R 222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, R 222-25 et suivants, R 222-36-1 et suivants ;

Vus les articles R 222-21 et D 222-22 du code de l'éducation ;

Vu le décret du Président de la République du **3 avril 2024** portant nomination de M. Bernard BEIGNIER en qualité de recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du **4 novembre 2023** portant nomination de Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF en qualité de directrice de l'académie de Paris à compter du 6 novembre 2023 ;

Vu le décret du Président de la République en date du **17 novembre 2023** portant nomination de M. Jean-François BARLE en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris, à compter du 20 novembre 2023 ;

Vu le décret du Président de la République en date du **10 octobre 2022** portant nomination de Madame Christelle GAUTHEROT en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale de Paris, chargé du 1<sup>er</sup> degré, à compter du 15 octobre 2022 ;

Vu le décret du Président de la République en date du **26 septembre 2022** portant nomination de M. Sébastien TAVERGNE, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Paris, à compter du 26 septembre 2022 ;

Vu le décret du Président de la République en date du **1<sup>er</sup> février 2024** portant nomination de M. Edouard BERTEAUX, personnel de direction, dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel en date du **18 juillet 2022** portant nomination de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, en charge de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2022 au 24 août 2026 ;

Vu l'arrêté ministériel du **22 juin 2021** portant nomination et classement de M. Thibaut PIERRE, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources humaines de l'académie de Paris, pour une première période de quatre ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2025 ;

Vu l'arrêté ministériel du **17 juillet 2024** portant nomination et classement de Mme Marjorie KOUBI, attachée territoriale hors classe, dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, en charge du pôle élèves, des partenaires et des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de 4 ans du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2028 ;

Vu l'arrêté ministériel du **19 juillet 2024** portant nomination et classement de M. Jonathan DUVAL, attaché statisticien principal de l'Insee, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge du pôle programmation scolaire, pilotage et fonctions supports au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de 4 ans du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2028 ;

Vu l'arrêté ministériel du **27 juin 2024** portant nomination et classement de M. Franck HUGOY, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint du directeur des ressources humaines en charge du second degré au rectorat de l'académie de Paris, pour une première période de 5 ans du 22 août 2024 au 21 août 2029 ;

## ARRÊTE :

**Article 1** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard BEIGNIER, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, délégation générale de signature est donnée à Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF, directrice de l'académie de Paris, pour toutes les questions relatives aux écoles, aux collèges, aux lycées et aux établissements d'éducation spéciale, à la formation et à la gestion des personnels affectés aux enseignements qui y sont dispensés, ainsi qu'à la formation continue des adultes, pour l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent, pour toutes les décisions prises dans les matières entrant dans le champ de compétences du ministre chargé de l'éducation exercées à l'échelon de l'académie et des services départementaux de l'éducation nationale.

**Article 2** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard BEIGNIER, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, délégation générale de signature est accordée à Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, pour l'administration de l'académie, pour toutes les questions relatives aux écoles, aux collèges, aux lycées et aux établissements d'éducation spéciale, à la formation et à la gestion des personnels affectés aux enseignements qui y sont dispensés, ainsi qu'à la formation continue des adultes.

**Article 3** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF, directrice de l'académie de Paris, pour les affaires relevant de leurs compétences, délégation est donnée à Mme Christelle GAUTHEROT, directrice académique des services de l'éducation nationale de Paris (écoles et collèges) et à M. Jean-François BARLE, directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris (2<sup>nd</sup> degré).

**Article 4** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle GAUTHEROT, directrice académique des services de l'éducation nationale de Paris (écoles et collèges), la délégation de signature qui lui est accordée à l'article 3 sera exercée par son adjoint, M. Sébastien TAVERGNE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Paris.

**Article 5** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François BARLE, directeur académique des services de l'éducation nationale de Paris (2<sup>nd</sup> degré), la délégation de signature qui lui est accordée à l'article 3 sera exercée par son adjoint, M. Edouard BERTEAUX, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Paris.

**Article 6** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à M. Thibaut PIERRE, à Mme Marjorie KOUBI et à M. Jonathan DUVAL, secrétaires généraux adjoints.

**Article 7** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut PIERRE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à M. Franck HUGOY, adjoint du directeur des ressources humaines pour les questions relatives au 2<sup>nd</sup> degré et à M. Yohann PRUNIER, directeur des ressources humaines adjoint en charge du premier degré et chef de la division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public, pour les questions relatives au 1<sup>er</sup> degré.

**Article 8** — En cas d'absence de Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF et de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut PIERRE, Mme Marjorie KOUBI et à M. Jonathan DUVAL, délégation est accordée aux chefs de division du rectorat, dans la limite de leurs attributions respectives :

Mme Lynda AMARA, chef de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (DPATSS),

M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique (DIL),

Mme Elyane CLAUDE, cheffe du service de la coordination paye et du bureau du chômage (SCP),

M. Tichan GAJU, chef du bureau des personnels d'encadrement (BPE),

M. Etienne GUILLAUME, chef du pôle organisation scolaire,

M. Philippe GUIRAN, responsable administratif de l'Ecole Académique de Formation continue,

M. Stéphane JEUDY, chef de la division des personnels du supérieur (DPSUP),

M. Guillaume LE LAY, chef du bureau de l'assistance éducative et des contrats aidés (BACA),

M. David MALRIC, chef de la division des personnels enseignants du second degré public (DPE),

Mme Stéphanie MECHINE, cheffe du service des affaires médicales et sociales (SAMS)

M. Jean-Luc MORVAN, chef du bureau des pensions,

Mme Hadda NEDJAR, cheffe de la division des personnels enseignants du privé (DEP),

M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières (DAF),

M. Yohann PRUNIER, chef de la division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public (DE),

M. Félix VILLATTE, chef de la division de la vie de l'élève (DVE).

**Article 9** — L'arrêté n° 2024-111-RA du 31 mai 2024 relatif à l'enseignement scolaire de l'académie de Paris est abrogé.

**Article 10** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 septembre 2024

*Signé*

Bernard BEIGNIER

Rectorat de la région académique  
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2024-09-02-00019

Arrêté n° 2024-115-RA portant subdélégation de  
signature en matière d'ordonnancement  
secondaire dans le cadre des programmes 139,  
140, 141 et 230, 723 et de l'unité opérationnelle  
du BOP 214 0214-IDFR-PARI



**ACADÉMIE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Arrêté n° 2024-115-RA**

### **portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire dans le cadre des programmes 139, 140, 141 et 230, 723 et de l'unité opérationnelle du BOP 214 0214-IDFR-PARI**

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ILE-DE-FRANCE,  
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R222-19 et suivants ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 3 avril 2024 portant nomination de M. Bernard BEIGNIER en qualité de recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du 4 novembre 2023 portant nomination de Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF en qualité de directrice de l'académie de Paris à compter du 6 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté n° IDF-2024-04-19-00003 du 19 avril 2024 portant délégation de signature à M. Bernard BEIGNIER, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 18 juillet 2022 portant nomination de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, en charge de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2022 au 24 août 2026 ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** — En matière d'ordonnancement secondaire, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le recteur Bernard BEIGNIER subdélègue la signature qui lui est accordée à Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF, directrice de l'académie de Paris :

**I** - En qualité de responsable de budget opérationnel de programme, à l'effet de :

a. Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139) ;
- « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
- « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
- « vie de l'élève » (n° 230).

b. Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

**II** – En qualité de responsable d'unités opérationnelles, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :

- « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139) ;
- « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
- « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
- « vie de l'élève » (n° 230) ;
- « soutien de la politique de l'éducation nationale » (n° 214),  
pour ce qui concerne l'unité opérationnelle 0214-IDFR-PARI ;

**III** - A l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui lui auront été notifiés par le préfet de la région d'Île-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre du programme suivant :

- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 723).

**Article 2** — En matière d'ordonnancement secondaire, en cas d'absence ou d'empêchement, M. le recteur Bernard BEIGNIER subdélègue la signature qui lui est accordée à Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, secrétaire générale de l'enseignement scolaire :

**I** - En qualité de responsable de budget opérationnel de programme, à l'effet de :

a. Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139) ;
- « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
- « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
- « vie de l'élève » (n° 230).

b. Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

**II** – En qualité de responsable d'unités opérationnelles, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :

- « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139) ;
- « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
- « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
- « vie de l'élève » (n° 230) ;
- « soutien de la politique de l'éducation nationale » (n° 214),  
pour ce qui concerne l'unité opérationnelle 0214-IDFR-PARI ;

**III** - A l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui lui auront été notifiés par le préfet de la région d'Île-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre du programme suivant :

- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 723).

**Article 3** — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, secrétaire générale de l'enseignement scolaire, délégation est donnée à M. Thibaut PIERRE, à Mme Marjorie KOUBI et à M. Jonathan DUVAL, secrétaires généraux adjoints.

**Article 4** — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut PIERRE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à M. Franck HUGOY, adjoint du directeur des ressources humaines pour les questions relatives au 2<sup>nd</sup> degré, dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut PIERRE, délégation est donnée à M. Yohann PRUNIER, adjoint du directeur des ressources humaines pour les questions relatives au 1<sup>er</sup> degré, dans la limite de ses attributions.

#### Article 5 – Pôle ressources humaines :

**Article 5.1** — Dans la limite des attributions du service de la coordination paye (SCP), pour les opérations liées aux programmes et aux unités opérationnelles cités à l'article 2, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 4 du présent arrêté, délégation est donnée à Mme Elyane CLAUDE, cheffe du service de la coordination paye, à l'effet de signer les décisions d'opposition et de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat, les actes d'engagement de l'académie de Paris relatifs aux dépenses et aux recettes des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, sociaux et de santé, et de personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, de direction, d'inspection (rémunérations principales et accessoires), imputées sur le titre 2 des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

**Article 5.2** — Dans la limite des attributions de la division des personnels enseignants du privé (DEP), pour les opérations liées au programme et à l'unité opérationnelle du BOP 139, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 4 du présent arrêté, délégation est donnée à Mme Hadda NEDJAR, en qualité de cheffe de la division des personnels enseignants du privé et dans la limite de ses attributions, à l'effet de signer les actes d'engagement des dépenses de l'académie de Paris relatives aux dépenses de personnels concernant les maîtres des établissements privés liés à l'Etat par contrat, pour l'enseignement du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré (rémunérations principales et accessoires) imputées sur le titre 2 des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hadda NEDJAR, cheffe de la division des personnels enseignants du privé, la délégation de signature donnée au titre du présent arrêté sera exercée par :

- M. Jérôme DORVAL, adjoint à la cheffe de division :
- Mme Zahia LEGAL, cheffe de bureau DEP 1 (gestion individuelle et collective du 1<sup>er</sup> degré privé) :
- Mme Claudie BOUSCAL, cheffe de bureau DEP 2 (gestion collective du 2<sup>e</sup> degré privé) :
- M. Yann BRACHET, chef du bureau DEP 3 (gestion individuelle des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré privé).

**Article 5.3** — Dans la limite des attributions du service des affaires médicales et sociales (SAMS), pour les opérations liées au programme et à l'unité opérationnelle du BOP 139 et à ses unités opérationnelles et pour les opérations liées à l'unité opérationnelle 0214-IDFR-PARI, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 4 du présent arrêté, délégation est donnée à, Mme Stéphanie MECHINE, cheffe du service des affaires médicales et sociales, à l'effet de signer les mandatements des dépenses d'action sociale de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche imputés sur les titres 2 et 3 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001.

**Article 5.4** — Dans la limite des attributions de la division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public (DE), pour les opérations liées au programme et à l'unité opérationnelle du BOP 140, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, délégation est donnée à M. Yohann PRUNIER, directeur des ressources humaines adjoint chargé du premier degré et chef de la division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public, pour les questions relatives au premier degré pour l'académie de Paris, à l'effet de signer les actes d'engagement des dépenses de personnels de l'enseignement du premier degré (rémunérations principales et accessoires) imputées sur le titre 2 des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yohann PRUNIER, directeur des ressources humaines adjoint chargé du premier degré et chef de la division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public, pour les questions relatives au premier degré, la délégation de signature qui lui est donnée au titre du présent arrêté sera exercée par :

- Mme Karen BOUCHERON-DIDRY, cheffe de bureau DE1, adjointe au chef de division ;
- M. Frédéric LE MEUR, chef de bureau DE2 ;
- Mme Isabelle CHEVRIER, cheffe de bureau DE3.

**Article 5.5** — Dans la limite des attributions du bureau de l'assistance éducative (BAE), pour les opérations liées au programme et à l'unité opérationnelle du BOP 230, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 4 du présent arrêté, délégation est donnée à M. Guillaume LE LAY, chef du service du BAE, à l'effet de signer les actes d'engagement des dépenses de personnels d'assistance éducative du premier et du second degré (rémunérations principales et accessoires) imputées sur le titre 2 et hors titre 2 des crédits du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

**Article 5.6** — Dans la limite des attributions du bureau des personnels d'encadrement (BPE), pour les opérations liées aux programmes et aux unités opérationnelles des BOP 140 et 141, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 4 du présent arrêté, délégation est donnée à M. Tichan GAJU, chef du bureau des personnels d'encadrement, à l'effet de signer les mandatements des dépenses de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse imputés sur les titres 2 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001.

**Article 5.7** — Dans la limite des attributions de la division des personnels enseignants du second degré public (DPE), pour les opérations liées aux programmes et aux unités opérationnelles des BOP 141 et 230, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 4 du présent arrêté, délégation est donnée à M. MALRIC David, chef de la division des personnels enseignants du second degré public, pour la gestion des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public, à l'effet de signer, pour l'académie de Paris, les actes d'engagement des dépenses de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré (rémunérations principales et accessoires).

Ces dépenses sont imputées sur le titre 2 des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. MALRIC David, chef de la division des personnels enseignants du second degré public, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article précédent sera exercée, dans la limite de leurs attributions, par :

- Mme Sarah NICOLAS, adjointe au chef de division ;
- M. Stéphane SURYOUS, chef de bureau DPE 1 ;
- M. Ismaël SYLLA, chef de bureau DPE 2, adjoint au chef de division ;
- Mme Christelle MAKOUNDZI-WOLO, cheffe de bureau DPE 3 ;
- M. Bernard SINOLECKA, chef de bureau DPE 5 ;
- Mme Caroline GIRARDOT, cheffe de bureau DPE 6.

**Article 5.8** — Dans la limite des attributions de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (DPATSS), pour les opérations liées aux programmes et aux unités opérationnelles des BOP 141 et 230 et pour les opérations liées à l'unité opérationnelle 0214-IDFR-PARI, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 4 du présent arrêté, délégation est donnée à Mme Lynda AMARA, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, à l'effet de signer les actes d'engagement des dépenses des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (rémunérations principales et accessoires) affectés dans les services, les établissements publics locaux d'enseignement et les établissements d'enseignement supérieur. Ces dépenses sont imputées sur le titre 2 des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lynda AMARA, cheffe de la DPATSS, la délégation de signature qui lui est donnée au titre du présent arrêté sera exercée par :

- M. Guillaume PRIME, chef de la DPATSS 1 ;
- Mme Christine BATAILLE, cheffe de la DPATSS 2 ;
- Mme Bérénice FOURLINNIE, cheffe de la DPATSS 3
- Mme pascale AUDREN, cheffe de la DPATSS 4, adjointe à la cheffe de division.

**Article 5.9** – Dans la limite des attributions de la cellule des ressources humaines de proximité liées au programme 139,140,141 et 230, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 4 du présent arrêté, délégation est donnée à Madame Céline GUENOLE, correspondante handicap académique, à l'effet de signer des actes d'engagement des dépenses pour les commandes de matériel et prestations, à hauteur de 3000 euros, imputées sur le titre 2 des crédits du Ministère de l'éducation nationale.

Article 6 – Pôle programmation scolaire, pilotage et fonctions supports :

**Article 6.1** — Dans la limite des attributions de la division de l'organisation et de la programmation scolaires (DOPS), pour les opérations liées au programme et aux unités opérationnelles des BOP 140, 141 et 230, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, délégation est donnée à M. Etienne GUILLAUME, chef du pôle organisation scolaire, à l'effet de signer les actes d'engagement des dépenses des moyens afférents aux actions et aux partenariats pédagogiques de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré public, dépenses imputées sur le titre 3 des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne GUILLAUME, chef du pôle organisation scolaire, la délégation de signature qui lui est donnée au titre du présent article sera exercée par :

- M. Pierre-Alexis DIDIER, adjoint au chef de la DOPS et chef du bureau DOPS2 ;
- Mme Laurence OLIVIER, cheffe du bureau DOPS 3.

**Article 6.2** — Dans la limite des attributions de la division de l'organisation et de la programmation scolaires (DOPS), pour les opérations liées à l'unité opérationnelle 0214-IDFR-PARI, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, délégation est donnée à M. Etienne GUILLAUME, chef du pôle organisation scolaire, à l'effet de signer les engagements et mandatements des dépenses et les ordres de recettes afférents aux crédits du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse imputés sur les titres 2, 3 et 6 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001.

**Article 6.3** — Dans la limite des attributions du Service de l'Organisation et de la Programmation Scolaire du Privé sous contrat et hors contrat (SOPSP), pour les opérations liées au programme et à l'unité opérationnelle du BOP 139, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, délégation est donnée à M. Etienne GUILLAUME, chef du pôle organisation scolaire, à l'effet de signer les actes d'engagement des dépenses de l'académie de Paris relatives aux subventions attribuées aux établissements privés sous contrat, pour l'enseignement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, et relatives aux aides en faveur des élèves, imputées sur les titres 3 et 6 des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne GUILLAUME, chef du pôle organisation scolaire, la délégation de signature qui lui est donnée au titre du présent article sera exercée par :

- M. Baptiste DEVALOIS, chef du SOPSP.

**Article 6.4** — Dans les limites des attributions de la division des affaires financières (DAF), pour les opérations liées aux programmes et aux unités opérationnelles cités à l'article 2, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, délégation est donnée à M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières, à l'effet de signer, au titre des opérations de validation, les engagements juridiques, les certifications du service fait, les demandes de paiement et les ordres de recette de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse imputés sur les titres 2, 3, 5, 6 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières, la délégation de signature qui lui est donnée au titre au présent article sera exercée par Mme Marianne BICORNE, adjointe au chef de division.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières, la délégation de signature qui lui est donnée aux articles précédents sera exercée, au travers des seuls actes de validation CHORUS, dans la limite de leurs attributions, par :

- M. Jérôme BIHRY, SAENES ;
- M. Laurent CHEKOUN, SAENES ;
- M. Charles CHICOT, attaché d'administration de l'Etat ;
- M. Florent DI CARLO, attaché d'administration de l'Etat ;
- Mme Laurence GUANNEL, SAENES ;

- Mme Sandy LECLERC, SAENES ;
- M. Philippe LUKOMSKI, SAENES ;
- Mme Feiza MEDJAHDI, SAENES ;
- Mme Béatrice MERCIER ;
- Mme Florence NOTARIANNI, SAENES ;
- Mme Aurélie OBITZ, SAENES ;
- Mme Julienne THRASIBULE, SAENES.

**Article 6.5** — Dans la limite des attributions de la division de l'intendance et de la logistique (DIL), pour les opérations liées à l'unité opérationnelle 0214-IDFR-PARI, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, délégation est donnée à M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique, à l'effet de signer les actes d'engagement et de mandatement des dépenses relatifs au budget de fonctionnement courant, aux bons de commande et la certification du service fait, des différents sites du rectorat (logistique, fourniture, matériel, sécurité et entretien et organisation des concours ITRF), et imputées sur le titre 3 des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique, la délégation de signature qui lui est donnée au titre du présent arrêté sera exercée par M. PERREAU Nicolas, ingénieur d'études hors classe, adjoint au chef de la division de l'intendance et de la logistique et par Mme Isabelle FLANDIN, ingénieure d'études, adjointe au chef de la division de l'intendance et de la logistique, dans les limites des attributions de la division.

**Article 6.6** — Dans la limite des attributions de la partie du service régional des systèmes d'informations de la région académique Ile de France qui concerne l'académie de Paris, pour les opérations liées à l'unité opérationnelle 0214-IDFR-PARI, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, délégation est donnée à M. Dominique CAGNON, directeur adjoint de la direction régionale académique des systèmes d'information, responsable de la partie du service régional académique implantée au rectorat de Paris, à l'effet de signer les bons de commande, la liquidation des factures et le pré-mandatement des dépenses d'achat, de mise en place et de maintenance, des équipements nécessaires aux opérations de modernisation, de conception, de diffusion, de formation et de communication pour l'académie au niveau des missions locales, pour l'ensemble des académies au niveau des missions nationales et y compris pour tous les établissements parisiens publics et privés sous contrat, des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

*Article 7 – Pôle élèves, partenariats et appui aux politiques éducatives :*

**Article 7** - Dans la limite des attributions du pôle élèves, partenariats et appui aux politiques éducatives, pour les opérations liées aux programmes et aux unités opérationnelles des BOP 139 et 230, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, délégation est donnée à Mme Marjorie KOUBI, secrétaire générale adjointe en charge du pôle élèves, des partenaires et des politiques éducatives, à l'effet de signer tous documents financiers relatifs aux bourses de l'enseignement public et privé du second degré et relatifs aux aides en faveur des élèves, dont les dépenses sont imputées sur le titre 6 (dépenses d'intervention) des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie KOUBI, secrétaire générale adjointe en charge du pôle élèves, des partenaires et des politiques éducatives, la délégation de signature qui lui est donnée au titre au présent arrêté sera exercée par :

M. Félix VILLATTE, chef de la division de la vie de l'élève.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Félix VILLATTE, chef de la division de la vie de l'élève, la délégation de signature qui lui est donnée au titre au présent arrêté sera exercée par :

Mme Marie PASTRE, attachée d'administration de l'Etat.

**Article 8** — Dans la limite des attributions de l'Ecole Académique de Formation Continue des personnels de l'éducation nationale (EAFC), pour les opérations liées aux programmes et aux unités opérationnelles des BOP 140, 141, 230, et pour les opérations liées à l'unité opérationnelle 0214-IDFR-PARI, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 4 du présent arrêté, délégation est donnée à M. Philippe GUIRAN, responsable administratif de l'Ecole Académique de Formation Continue, à l'effet de signer :

- les bons de commande, les ordres de mission et la certification du service fait ;
- les actes d'engagement et de mandatement des dépenses de l'académie de Paris imputées sur les titres 2 (rémunération) et 3 (fonctionnement) des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse relatifs aux dépenses afférentes aux actions de formation continue destinées aux enseignants de l'académie, au personnel ouvrier, administratif, médico-social, technique, et de laboratoire exerçant dans les établissements du second degré, du supérieur et dans les services académiques.

**Article 9** — Dans la limite des attributions du site de Paris du Service Régional de l'Immobilier (SRI) de la région académique d'Ile-de-France, pour les opérations liées au programme et aux unités opérationnelles du BOP 723, et pour les opérations liées à l'unité opérationnelle 0214-IDFR-PARI, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 3 du présent arrêté, délégation est donnée à M. Jérôme CLAUZURE, chef du service régional de l'immobilier de la région académique d'Ile-de-France, à l'effet de signer les décisions d'ordonnancement secondaire prises en sa qualité de personne responsable des marchés, ainsi que toutes pièces relatives à la passation et à l'ensemble des marchés sur l'académie de Paris, des dépenses imputées sur les titres 3, 5, 6 et 7 des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme CLAUZURE, chef du service régional de l'immobilier de la région académique d'Ile-de-France, la délégation de signature qui lui est donnée au titre du présent article sera exercée par M. David SEROUL, adjoint au chef du service régional de l'immobilier et par Mme Catherine SALANIE, adjointe en charge du pôle de Paris du SRI.

**Article 10** — L'arrêté n° 2024-112-RA du 31 mai 2024 est abrogé.

**Article 11** — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 2 septembre 2024

Le Recteur de la région académique d'Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de France

**Signé**

Bernard BEIGNIER